

Procès-verbal n°2025-03
Conseil Municipal du 20 mars 2025 à 20h

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt** du mois de **mars**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Joël VAUDEY, Maire.

Présents: Joël VAUDEY, Maire, Daniel MORIO, Sylvie JOUAULT, Stéphane MULATIER, adjoints, Mickaël GRENÈCHE, Patricia PISTIAUX, Christelle LAUDIGEOIS, Laura BEERENS, Amandine CLARET, Pascal ROUILLER-MARTIN, Maria MADROUX

Excusés: Jean-Paul ZOBEL (procuration à Daniel MORIO), Antoine MULATIER, Marine BOURHIS

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 mars 2025

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents: 11

Nombre de votants: 12 puis 11

Quorum: 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2025
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Vote du compte administratif 2024
4. Affectation des résultats 2024
5. Vote des taux d'imposition 2025
6. Vote du budget primitif 2025
7. Demande de subvention au Département de Haute-Savoie dans le cadre du C.D.A.S. pour la requalification de la Place de la Mairie
8. Demande de subvention au Département de Haute-Savoie au titre du produit des amendes de police pour la réfection du marquage au sol, la signalisation horizontale et verticale
9. Règlement intérieur du cimetière du Bois de Charière
10. Organisation de l'enquête publique environnementale pour le remplacement du télésiège de la Rosta
11. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2025

Délibération n° D2025-0301

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025.

Accord à l'unanimité.

Départ de Madame Christelle LAUDIGEOIS à 20h15

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, un état des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS
ANNEE 2024

Nom et prénoms	Indemnités brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal				Indemnités perçues au titre du représentant de la commune dans un syndicat mixte	Indemnités perçues au titre du représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction brutes perçues		Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour....)	Avantages en nature (véhicule, logement...)				
	Mensuelle	Annuelle						
VAUDEY Joël	1 572,27	18 867,24	796,40					
MORIO Daniel	353,50	4 242						
JOUAULT Sylvie	353,50	4 242	344,70					
ZOBEL Jean-Paul	353,50	4 242	499,76					
MULATIER Stéphane	353,50	4 242						
GRENECHE Mickaël	213,74	2 564,88						
PISTIAUX Patricia	213,74	2 564,88						

2. Approbation du compte de gestion 2024

Délibération n°D2025-0302

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2023 du comptable qui est conforme au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

50700 - VERCHAIX				Exercice 2024
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)		2 668 189,15	2 867 916,40	5 536 105,55
titres de recette émis (b)		1 182 414,59	2 198 192,33	3 380 606,92
Réductions de titres (c)			311,83	311,83
Recettes nettes (d = b - c)		1 182 414,59	2 197 880,50	3 380 295,09
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)		2 668 189,15	2 867 916,40	5 536 105,55
Mandats émis (f)		1 236 626,44	1 607 051,22	2 843 677,66
Annulations de mandats (g)			5 166,00	5 166,00
Dépenses nettes (h = f - g)		1 236 626,44	1 601 885,22	2 838 511,66
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent			595 995,38	541 783,43
(h - d) Déficit		54 211,85		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50700 - VERCHAIX						Exercice 2024
		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTER A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal						
Investissement		-869 459,07		-54 211,85		-923 670,92
Fonctionnement		1 912 035,15	887 482,52	595 995,38		1 620 547,91
TOTAL I		1 042 576,08	887 482,52	541 783,43		696 876,99
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III		1 042 576,08	887 482,52	541 783,43		696 876,99

Accord à l'unanimité

3. Vote du compte administratif 2024

Délibération n°D2025-0303

Monsieur le Maire donne lecture des montants du compte administratif 2023 qui se résument ainsi:

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 601 885,22	G 2 137 880,50	
	Section d'investissement	B 1 236 626,44	H 1 182 414,59	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I (si déficit)	1 024 552,63
	Report en section d'investissement (001)	D 869 459,07	J (si déficit)	0,00
		TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	+ A + B + C + D 3 707 970,73	+ G + H + I + J 4 404 847,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1 (1)	Section de fonctionnement	E 7 253,20	K 0,00	
	Section d'investissement	F 343 292,48	L 255 255,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N-1	+ E + F 350 545,68	+ K + L 255 255,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	+ A + C + E 1 609 138,42	+ G + I + K 3 222 433,13	
	Section d'investissement	+ B + D + F 2 449 377,39	+ H + J + L 1 447 679,59	
	TOTAL CUMULE	+ A + B + C + D + E + F 4 058 516,41	+ G + H + I + J + K + L 4 670 112,72	

II – PRESENTATION GENERALE				II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT				B2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES				
011 Charges a caractère général (1)	635 373,17	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		428 086,37
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	491 577,72	73 Impôts et taxes (sauf 731)		122 654,37
		731 Fiscalité locale		1 077 979,55
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	166 363,70	74 Dotations et participations (1)		273 714,62
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		112 559,09
014 Atténuations de produits	67 407,00	013 Atténuations de charges (1)		9 701,73
016 APA	0,00	016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services	1 360 721,59	Total recettes de gestion des services		2 024 695,73
66 Charges financières	24 526,08	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,43	77 Produits spécifiques (1)		129 195,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgetaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgetaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 385 248,10	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES		II 2 153 890,73

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	216 637,12	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	43 989,77		
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III	216 637,12	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV	43 989,77

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	1 601 885,22	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	2 197 880,50
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTÉ DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 024 552,63

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	1 601 885,22	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	3 222 433,13
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (4)	1 620 547,91
--	---------------------

- (1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		15 442,60
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	5 175,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	386 744,69	1 724,34
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	590 230,18	0,00
Total des réalisations d'équipement		982 149,87	17 166,94
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	129,59	60 396,01
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 357,21	732,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	60 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		210 486,80	61 128,01
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 1 192 636,67	II 78 294,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	43 989,77	216 637,12
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 43 989,77	IV 216 637,12

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 236 626,44	II + IV	294 932,07
--------------	---------	---------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	869 459,07	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	887 482,52

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 106 085,51	II + IV + VI + VII	1 182 414,59
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (10)		-923 670,92		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur Daniel MORIO prend la présidence de la séance pour le vote du compte administratif.

Vote du compte administratif 2024 à l'unanimité

4. Affectation des résultats 2024

Délibération n°D2025-0304

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2023 qui s'établissent ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2024	2 197 880,50 €
Dépenses 2024	1 601 885,22 €
Résultat de l'exercice	+ 595 995,28 €
Résultats antérieurs reportés	+ 1 024 552,63 €
Résultat à affecter	+ 1 620 547,91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2024	1 182 414,59 €
Dépenses 2024	1 236 626,44 €
Résultat de l'exercice	- 54 211,85 €
Résultats antérieurs reportés	- 869 459,07 €
Solde d'exécution d'investissement	- 923 670,92 €
Solde des restes à réaliser	- 85 280,68 €
Besoin de financement	1 008 951,60 €

Monsieur le Maire propose:

1) Affectation en réserves au compte R1068	1 008 951,60 €
2) Report en fonctionnement au compte R002	611 596,31 €

Accord à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition 2024

Délibération n°D2025-0305

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2024:

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 23,98 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %.

Taxe d'Habitation = 18,58 %.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux d'imposition pour l'année 2025.

Accord à l'unanimité

6. Adoption du budget primitif 2025

Délibération n° D2025-0306

Monsieur le Maire présente:

✓ les restes à réaliser:

Dépenses engagées (signature d'un marché, d'un devis) et non mandatées au 31 décembre et recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

DEPENSES

c/20 – Frais d'études modification documents d'urbanisme = 17 328,15 €

- études = 12 828 €

- cabinet d'assistance = 4 500,15 €

c/2121 – Plantations d'arbres et arbustes = 5 753,64 €

c/21318 – Autres bâtiments publics = 25 418,40 €

c/2151 – Réseaux de voirie = 105 935,84 €

- RD 54 = 105 935,84 €

c/21538 – Autres réseaux = 203,87 €

c/2313 – Construction du cimetière = 154 236,82 €

- AMO, contrôles = 12 556,87 €

- travaux = 141 679,95 €

c/2315 – Installations, matériel et outillage technique = 33 696,77 €

c/2318 – Autres = 718,99 €

Total RAR dépenses = 350 545,68 €

RECETTES

c/1323 – Subventions du Département = 222 869 €

- CDAS 2022 = 57 775 €

- CDAS 2023 = 28 362 €

- RD 54 = 136 732 €

c/1341 – DETR = 42 396 €

Total RAR recettes = 265 265 €

✓ les principales prévisions budgétaires pour l'année 2025:

Voie verte	800 000 €
Requalification de la Place de la Mairie	365 000 €
Fin du chantier du cimetière du Bois de Charrière	155 000 € (subv. C.D.A.S. 120 000 et D.E.T.R. 128 399 €)
Fin du chantier de la toiture de la Mairie	35 000 € (subvention DETR = 42 396 €)
Eclairage du second court de tennis	10 000 €
Travaux de reprise de voirie	

✓ le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes:

Section de fonctionnement = 2 463 473,89 €

Section d'investissement = 2 999 847,15 €

Monsieur le Maire détaille certains articles:

Dépenses de fonctionnement:

c/60612 – énergie-électricité = 120 000 €: le coût a été légèrement inférieur aux prévision en 2024 malgré la hausse des tarifs

c/62268 – honoraires, conseils : recours de plus en plus fréquents d'année en année

c/6358 – autres droits : taxe due sur la vente du terrain constructible à BOUYGUES immobilier

chapitre 012 – charges de personnel: hausse due à la prévision d'embauche d'une personne en renfort des services techniques

c/6553 – service d'incendie = 34 927 €: contribution au fonctionnement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) identique à 2024

c/66111 – intérêts bancaires : en baisse en raison de l'extinction progressive de la dette

Recettes de fonctionnement:

c/70382 et 73175 – renégociation de la redevance de domaine skiable suite à la création de la SoLEGETS et versement de 3% du chiffre d'affaires des remontées mécaniques = 355 000 €

c/752 – revenus des immeubles = 100 000 €: loyers des appartements, des terrains communaux

Dépenses d'investissement:

chapitre 21 – immobilisations corporelles = 1 675 209,38 € (dont les restes à réaliser cf ci-dessus)

Adoption du budget primitif à l'unanimité

7. Demande de subvention au Département de Haute-Savoie dans le cadre du C.D.A.S. pour la requalification de la Place de la Mairie

Délibération n°D2025-0307

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la rencontre avec les Conseillers départementaux il serait possible de solliciter une subvention du Département de Haute- Savoie dans le cadre du C.D.A.S. pour la requalification de la place de la Mairie. Il propose donc de délibérer en ce sens en demandant une aide au taux maximal possible. Un plan de financement devra être joint à la délibération.

Accord à l'unanimité

8. Demande de subvention au Département de Haute-Savoie au titre du produit des amendes de police pour la réfection du marquage au sol, la signalisation horizontale et verticale

Délibération n°D2025-0308

Des marquages routiers sont à faire sur la commune. Le produit des amendes de police reversé par le Département aux communes y est destiné. Monsieur le Maire propose donc de délibérer afin de solliciter cette aide.

Tout panneau hors du domaine de la sécurité routière ne rentre pas dans ce cadre.

Accord à l'unanimité

9. Règlement intérieur du cimetière du Bois de Charrière

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Sylvie JOUAULT qui donne lecture du projet de règlement intérieur du cimetière du Bois de Charrière.

Ce document reprend les éléments législatifs obligatoires.

Les prix indiqués ont été fixés par rapport aux tarifs pratiqués aux alentours.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE DU BOIS DE CHARRIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants et L.2223-1 et suivants.

Vu la loi n° 93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs.

Vu le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants.

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18.

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement et d'utilisation du cimetière afin de garantir le respect des lieux, la tranquillité des visiteurs et la dignité des sépultures.

Règles relatives au terrain commun et aux concessions funéraires

Le cimetière communal est affecté à l'inhumation des personnes décédées sur le territoire de la commune, des habitants de la commune, de toute personne inscrite sur la liste électorale communale ou des personnes disposant d'une concession.

On entend par concession les caveaux (2 places) et cavurnes (2 places).

- La durée d'une concession funéraire commence à la date de son acquisition. (à la suite du décès).
- Il n'y a pas de réservation de concession en amont du décès. La concession ne peut être affectée qu'à l'inhumation ou le dépôt d'urnes cinéraires.
- La durée est fixée à 30 ans.
- La concession appartient au titulaire et/ou aux cotitulaires.
- Après le décès de la personne titulaire de la concession, celle-ci appartient aux héritiers en indivision.
- L'emplacement de la concession est fixé par les services de la Commune.
- Il n'y a pas de concession « pleine terre ».

	DUREE	PRIX	RENOUVELLEMENT
Caveau 2 places	30 ans	2000 €	1000 €
Cavurne 2 places Plaque offerte par la commune	30 ans	1000 €	500 €
Jardin du souvenir Plaque offerte par la commune	Sans limite	Gratuit	

Le terrain commun

Le terrain commun est utilisé pour les défunt sans domicile fixe mais décédés sur la commune, sans famille ou n'ayant pas les moyens financiers d'acquérir une concession particulière.

Le terrain commun peut accueillir un cercueil. Une inhumation en terrain commun est limitée à 5 ans. Après le délai de gratuité de 5 ans, les restes sont exhumés et déplacés vers l'ossuaire.

Accès au cimetière

Le cimetière est ouvert au public de manière permanente.

Comportement des visiteurs

Les visiteurs sont tenus de respecter la tranquillité des lieux et de s'abstenir de tout comportement perturbateur.

Il est interdit :

- De fumer, consommer de l'alcool ou des substances illicites.
- De jeter des déchets en dehors des espaces prévus à cet effet.
- De troubler la paix par des bruits, cris ou musique.

Les photographies des sépultures ne sont autorisées qu'avec l'accord des ayants droit.

Entretien et décoration des sépultures

Les concessions doivent être entretenues par les familles.

Un espace pour le tri des déchets, (déchets verts et plastiques) est prévu à l'entrée du cimetière.

En cas d'abandon manifeste, l'administration pourra engager une procédure de reprise.

Il est interdit de planter des arbres, arbustes ou tout végétal sans autorisation.

Travaux et aménagements

Les travaux (construction, réparation, nettoyage) sur les sépultures doivent être autorisés par l'administration du cimetière.

Les entrepreneurs intervenant sur les lieux doivent respecter les règles de sécurité et veiller à ne pas troubler la sérénité du cimetière.

Dispositions spécifiques

Les inhumations et exhumations ne peuvent être réalisées que sur autorisation délivrée conformément à la réglementation en vigueur.

Les urnes funéraires doivent être déposées dans les espaces spécifiquement aménagés (columbarium). (Une demande pourra être faite afin de mettre une urne funéraire dans une sépulture ou la fixer sur celle-ci).

Les columbariums sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires.

Les plaques pour la stèle du jardin du souvenir et sur les cavurnes seront à commander auprès des services de la Mairie.

Les cendres non réclamées par les familles après le non-renouvellement des concessions cinéraires seront dispersées dans le jardin du souvenir dans un délai de 2 ans et un jour après la date d'expiration de la concession.

Pour les concessions des caveaux, en cas de non-renouvellement, les restes sont exhumés et déplacés vers l'ossuaire, dans un délai de 2 ans et un jour après la date d'expiration de la concession.

Sanctions et responsabilités

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou accident survenu dans l'enceinte du cimetière.

Tout manquement au présent règlement peut entraîner des sanctions administratives ou pénales conformément aux lois en vigueur.

Le présent règlement sera affiché sur le tableau d'information du cimetière.

Le présent règlement peut être modifié par le Maire sans délibération du Conseil Municipal pour sa mise en conformité avec l'évolution de la législation funéraire.

Un exemplaire du présent règlement sera remis lors de l'achat d'une concession, quel que soit le type de celle-ci.

Fait à VERCHAIX le

Le Maire

L'inauguration de l'équipement est prévue le 17 mai 2025 à 11 heures et sa date d'ouverture officielle le 19 mai 2025.

Accord à l'unanimité

10. Organisation de l'enquête publique environnementale pour le remplacement du télésiège de la Rosta

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel MORIO pour la présentation de ce point.
Le premier investissement prévu par la SoLEGETS est le remplacement de deux télésièges par un débrayable d'une capacité de six places. Ces travaux nécessitent une enquête publique préalable or le Groupement d'Autorités Concédantes constitué des Communes des GETS et de VERCHAIX est dirigé par celle des GETS. Néanmoins l'accord de la Commune de VERCHAIX est nécessaire au lancement de la procédure.

Monsieur MORIO donne lecture du projet de délibération proposé et ajoute que le territoire concerné est en quasi-totalité sur la Commune des GETS, de laquelle les terrains sont propriété privée. La Commune de VERCHAIX n'est donc physiquement partie prenante que pour une petite part de territoire communal.

Accord à l'unanimité

11. Questions diverses

Réunion de Délégation de Service Public du Domaine de Loisirs de MORZINE (Daniel MORIO)

La réunion s'est tenue ce jour : y ont été évoqués les investissements prévus et les difficultés administratives inhérentes.

Cantine scolaire (Laura BEERENS)

Serait-il possible de proposer à deux parents par mois de venir partager le repas de la cantine scolaire ? Madame Sylvie JOUAULT rappelle que cette proposition s'est déjà concrétisée par le passé. Une date sera proposée en juin car il reste un créneau disponible normalement dévolu aux élus.

Parking de Joux-Plane (Pascal ROUILLER-MARTIN)

Pascal ROUILLER-MARTIN fait part de l'état du parking de Joux-Plane à cette période. Si ce dossier (réfection) est inscrit dans le cadre du Plan nordique porté par le S.I.V.H.G., il lui semble nécessaire que les autorités compétentes agissent dans cet intervalle.

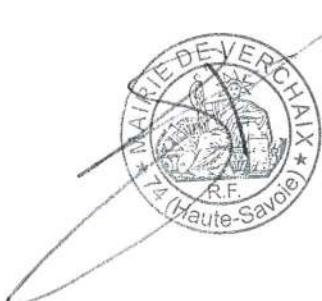
Futur Centre d'Incendie et de Secours (Joël VAUDEY)

Monsieur Joël VAUDEY rappelle la réunion publique du mercredi 26 mars courant et indique qu'un accord a été trouvé sur la clé de répartition financière.

Fin de la réunion à 22 h 10.

Le Maire,
Joël VAUDEY

La secrétaire de séance,
Laura BEERENS



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2025-0301	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2025	Approuvée à l'unanimité
D2025-0302	Approbation du compte de gestion 2024	Approuvée à l'unanimité
D2025-0303	Vote du compte administratif 2024	Approuvé à l'unanimité
D2025-0304	Affectation des résultats 2024	Approuvée à l'unanimité
D2025-0305	Vote des taux d'imposition 2025	Approuvés à l'unanimité
D2025-0306	Vote du budget primitif 2025	Approuvé à l'unanimité
D2025-0307	Demande de subvention au Département de Haute-Savoie dans le cadre du C.D.A.S. pour la requalification de la Place de la Mairie	Approuvée à l'unanimité
D2025-0308	Demande de subvention au Département de Haute-Savoie au titre du produit des amendes de police pour la réfection du marquage au sol, la signalisation horizontale et verticale	Approuvée à l'unanimité
D2025-0309	Règlement intérieur du cimetière du Bois de Charière	Approuvé à l'unanimité
D2025-0310	Organisation de l'enquête publique environnementale pour le remplacement du télésiège de la Rosta	Approuvée à l'unanimité